



Déclaration Liminaire CGT FIP Comité Social d'Administration Local DDFIP MARNE Du 23 janvier 2024

Monsieur Le Président,

Nous ne pouvons commencer nos propos liminaires sans évoquer le message de notre Directeur Général Jérôme FOURNEL adressé vendredi 12 janvier sur Ulysse aux agents de la DGFIP pour annoncer, ainsi que sa nomination à la direction du cabinet de Bruno LE MAIRE.

Nous n'oublions pas qu'avant son arrivée à la DGFIP en mai 2019, il était déjà directeur de cabinet, mais de celui de Gérald DARMANIN, à l'époque ministre des Comptes publics.

Et nous n'oublierons pas l'article paru ce 4 janvier dans MEDIAPART, qui révèle qu'à cette époque, au cours de l'été 2017, il aurait activement aidé son ministre à permettre aux investisseurs Qataris d'échapper à plusieurs dizaines de millions d'euros d'impôts et de cotisations sociales suite au transfert de NEYMAR au PSG.

Cette nouvelle affaire ne peut que nous rappeler la sombre affaire CAHUZAC qui a éclaté il y a quelques années et qui a engendré des difficultés dans l'exercice de nos missions face aux contribuables et plus particulièrement dans le cadre du contrôle fiscal.

Un Jérôme en cacherait-il un autre ??? Laissons la justice faire son travail sereinement et sans aucune forme de pression sur cette affaire.

En attendant Jérôme FOURNEL devient donc le directeur de cabinet de Bruno LE MAIRE. Bruno Le MAIRE, qui nous répète depuis 2 ans : « les prix vont bientôt commencer à baisser... ». S'il reste encore quelques années au gouvernement, il aura forcément raison un jour... Mais quand ?

À son actif tout de même : La France est championne d'Europe des dividendes versées aux actionnaires : les dividendes ont augmenté de 40 % entre 2021 et 2023 pour atteindre 97,1 milliards d'euros.

Par contre pas d'augmentation de salaire, alors que nous prenons de plein fouet les conséquences de l'inflation : la hausse des prix atteint 4,9 % sur 2023 (5,2 % en 2022).

Revenons à Jérôme FOURNEL et son message sur Ulysse adressé aux agents :
Il ose ainsi écrire : « *Des négociations indemnitaires ont débuté fin 2023 et j'espère qu'elles pourront se conclure favorablement en ce début 2024. Elles traduiront là aussi la reconnaissance de vos efforts et votre engagement au quotidien au service de notre pays.* »

Nous n'avons pas d'autre mot que pitoyable pour qualifier son message.

En effet des négociations sont en cours à la DGFIP entre les Organisations Syndicales représentatives et la Direction Générale.

Mais notre ex-DG a décidé unilatéralement dans le cadre d'une prime « one shot » d'affecter 9 millions d'euros à titre de « dommages et intérêts » aux 18 000 collègues des SIP, SDIF, services informatiques associés à la mission et centres de contacts, qu'il a considéré davantage malmenés par sa politique au sein de la DGFIP que les autres collègues et par conséquent d'exclure 74 000 agents de la négociation indemnitaire. Il a fait le choix de diviser les agents :

- les agents des SIE ont également été fortement sollicités par les SCI ;
- les agents des SGC ont reçu des milliers de contribuables affolés par l'imbroglio GMBI ;
- les CDL par les collectivités locales ;
- les agents EDR en mission dans les SDIF, les SIP sont exclus de la prime... etc.

Diviser pour mieux régner est devenue la devise managériale de la fonction publique.

L'ex-DG était en quelque sorte en train d'annoncer aux agents de la DGFIP la rémunération au mérite (le RIFSEEP ou son supplétif, que l'ex-ministre GUERINI vend dans toutes ses interviews, confirmé par Emmanuel MACRON le 16 janvier lors de sa conférence de presse) en agissant ainsi, même si cette prime 2023 ressemble plus à une prime à la souffrance.

Plutôt que d'améliorer concrètement les conditions de travail et la rémunération de tous les personnels, car nous sommes toutes et tous dans le même bateau, la DG préfère diviser les agents à travers les rémunérations et les carrières et ne pas recruter à la hauteur des besoins. Voilà comment la DG tente de se dédouaner de mauvaises conditions de travail.

De plus les négociations sont toujours en cours entre le DG et les organisations syndicales nationales représentatives à la DGFIP... mais sans le DG qui les a débutées et d'ailleurs sans nouveau DG « titulaire », Antoine MAGNANT n'assurant que l'intérim.

Après avoir reporté une réunion prévue le 1^{er} décembre 2023 à janvier 2024 de façon unilatérale, mécontent d'une expression syndicale à propos des difficultés rencontrées par les services de la DGFIP dans le cadre de la campagne des avis d'impôts locaux, Monsieur FOURNEL nous abandonne sans aller jusqu'au bout des négociations indemnitaires tant attendues par les agents.

C'est bien le même Jérôme FOURNEL qui a démarré ces négociations en novembre en proposant à ses agents 3 points d'ACF, soit 46 centimes bruts d'augmentation par jour... En termes de « reconnaissance de nos efforts et de notre engagement », le message est clair.

Donc oui Monsieur FOURNEL, votre message sur Ulysse est pitoyable. Le sort des agents de la DGFIP, leurs conditions de travail, leurs rémunérations... ne sont guère votre priorité.

Il en va de même en ce qui concerne notre président de la république Emmanuel MACRON et le nouveau 1^{er} ministre Gabriel ATTAL : Pas de ministère pour les 5,5 millions de salarié·e·s et leurs missions publiques.

D'ores et déjà, un élément important mérite d'être relevé : la dilution et l'affaiblissement de la place des services publics au sein du pouvoir exécutif.

Le fait qu'il n'y ait pas de ministère de la santé ou du logement de plein exercice, ou que l'éducation, le sport et les Jeux Olympiques soient noyés dans un ensemble indistinct va à l'encontre du développement pourtant indispensable de l'action publique dans ces domaines essentiels.

L'absence de ministère de la Fonction publique en constitue aussi une illustration.

C'est un signe fort que donnent Emmanuel MACRON et Gabriel ATTAL, confirmant ainsi leur vision ultra-libérale de la société et du peu de cas qu'ils font des missions publiques et des agents et agentes, fonctionnaires comme non-titulaires, ainsi que des retraité·e·s des trois versants de la Fonction publique.

Quel que soit le rattachement d'un probable secrétariat d'État, il s'agira d'un strapontin aux prérogatives et aux moyens amputés.

On reconnaîtra au moins une vertu au nouveau gouvernement : sa composition résolument à droite est en complète adéquation avec la politique menée par Emmanuel Macron et son ancien gouvernement. Ex : en faisant voter le 19 décembre 2023, la loi de la honte « Asile et immigration ».

Le contenu de cette loi reprend les principales propositions du Rassemblement National et remet en cause nos principes républicains.

Nous n'en dirons pas plus sur cette loi que nous condamnons fermement, que nous combattons et la CGT appelle toutes celles et tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette France lepénisée à la résistance, à la mobilisation et la désobéissance civile à l'image de ce qu'ont déjà lancé 32 conseils départementaux qui annoncent qu'ils n'appliqueront pas cette loi de la honte.

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CSAL : le Règlement intérieur (RI) de nos instances de dialogue social, la situation des emplois à la DDFIP, les ponts naturels et en questions diverses la réorganisation départementale du contrôle fiscal.

Pour rappel, nous siégeons en CSAL et CSAL-FS depuis janvier 2023 sans aucun règlement intérieur...presque 1 an pour présenter un « projet de règlement intérieur » qui n'est même pas définitif, car la circulaire ministérielle ne sortira qu'en 2024 !!!

Nous nous interrogeons sur la volonté de notre administration de tenir un dialogue social avec les organisations syndicales.

Comme nous l'avons dit lors de la dernière réunion de la Formation spécialisée (FS) du CSAL du 4 décembre 2023, où ce premier sujet était déjà inscrit à l'ordre du jour, le RI que vous nous présentez est le copier/coller du RI du CSA de Réseau et de sa FS, adopté unilatéralement par la DGFIP suite à l'avis négatif unanime des élus nationaux.

Bien que toutes les organisations syndicales nationales aient envoyé par écrit leurs propositions de réécritures, la DG les a systématiquement toutes refusées, comme elle a refusé d'intégrer les engagements positifs de notre Ministre annoncés lors des CSA Ministériels de février et juillet 2023.

Il apparaît donc que du point de vue de la DG et de votre point de vue, le projet de RI, pourtant soumis au vote des élus, n'est pas modifiable en l'état, ce que vous avez eu la franchise de reconnaître lors de la Formation Spécialisée du 4 décembre.

Dans un souci d'un dialogue social constructif et serein, nous avons travaillé en intersyndicale DDFIP Marne sur le règlement intérieur de nos instances, et y avons apporté un certain nombre de propositions d'amendements qui vous ont été transmises lors de la Formation Spécialisée du 4 décembre 2023.

Nous imaginons que c'est votre loyauté qui vous a dicté de rejeter tout changement. Vous participerez ainsi comme notre ex-Directeur Général un peu plus au verrouillage du dialogue social et témoignerez d'un profond mépris envers les personnels de la DGFIP.

Nous vous demandons de mettre au vote le projet de règlement intérieur de la DDFIP de la Marne tel qu'amendé par les représentants des personnels.

En deuxième point à l'ordre du jour, figure la modification des implantations d'emplois à la DDFIP de la Marne.

La loi de finances pour 2024 prévoit la création de 148 emplois pour la DGFIP.

À la lecture des chiffres des suppressions d'emplois 2024, la DG pourrait laisser croire que les suppressions d'emplois sont stoppées cette année.

Comme chaque année, les documents fournis visent à minimiser les suppressions incluant les renforts et les transferts d'emplois des autres administrations.

Mais il y a tromperie. En réalité, hors transferts d'emplois et charges sous-estimés, les suppressions d'emplois à la DGFIP sont, en 2024, de 200 emplois.

En ce qui concerne la DDFIP de la Marne, cela se traduit par la création nette de 10 emplois qui se répartissent de la manière suivante : – 1 IDIV CN, + 2 A, + 5 B et + 4 C.

Cependant, ces chiffres sont à relativiser, car il y a 17 emplois qui sont issus de transferts de missions et redéploiements.

En conséquence, Hors transferts de charges sous-estimées, pour les services de la DDFIP de la Marne, il s'agit non pas de 10 créations mais de 7 suppressions d'emplois.

Petite parenthèse : même les services créés dans le cadre de la RELOCALISATION (SAPF, CCpros et SLR pour le département de la Marne) ne sont pas « protégés » par les suppressions d'emplois. Ex : 2 Suppressions d'emplois (2 B) pour le SAPF de Châlons-en-Champagne en 2024.

Nous ne commenterons pas plus que ça vos choix de suppressions d'emplois et les services concernés, mais on ne peut s'empêcher de pointer du doigt les 2 suppressions dans l'Équipe de Renfort (EDR).

Alors que les services sont déjà en très grande souffrance, vivent en apnées avec le soutien des EDR, nous vous laissons imaginer la situation de nos services avec 2 agents en moins dans l'Équipe de Renfort.

Depuis des années, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité.

Mais non satisfait d'en abuser, les agents sont remerciés par la détérioration de leurs conditions de travail, par la destruction de leurs droits et garanties, par la suppression de leur droit à être défendus en CAP locales et en dépouillant les CAP de plusieurs actes de gestion importants dans la vie des agents (mobilité, promotion...), par la privatisation de leurs missions, par le démantèlement du réseau existant (les précédentes fermetures de trésoreries avant NRP, fusions et restructurations de services dans le cadre du NRP ou hors NRP d'ailleurs,) ...etc.

Force est de constater que nos gouvernements successifs et notre direction générale continuent de supprimer des emplois dans notre administration, de multiplier les restructurations tous azimuts, d'externaliser ou d'abandonner des missions publiques privant ainsi les usagers d'un service public de qualité et de proximité et dégradant nos conditions de travail.

Autre point de crispation, qui est notamment inscrit à l'ordre du jour de ce Comité Social d'Administration, les ponts naturels. Ce point était déjà inscrit à l'ordre du jour du précédent CSAL du 16 novembre 2023 et reporté en attendant la décision de notre ex-DG.

Le 26 octobre 2023, se tenait un CSA de réseau au cours duquel les représentants des personnels ont réitéré à la présidente de l'instance leur demande d'accord du pont naturel du 10 mai 2024.

Il s'avère, Monsieur le Président, que vous êtes dans la même lignée en ne proposant pas de retenir cette date en pont naturel pour les services de la DDFIP de la Marne.

Vous continuez à refuser aux motifs que, loyal envers la Direction Générale, vous n'aviez pas de marge de manœuvre et que cette restriction s'impose à vous.

Enfin, Monsieur le Président, vous nous proposez en questions diverses de ce CSAL la réorganisation départementale du contrôle fiscal.

Vous prévoyez de fusionner les 2 brigades départementales de vérification de Reims et d'Épernay en une seule structure au 1^{er} septembre 2024 et de fusionner le PCE de Reims, le PCE d'Épernay, le PCR de Reims, le PCR d'Épernay et la BCR, soit 5 structures en une seule au 1^{er} janvier 2025.

La CGT aurait pu être surprise de ces restructurations, car lors du CSAL du 16 novembre 2023 vous avez affirmé que « le NRP est terminé, il est derrière nous, nous ne sommes plus en période de restructurations, que le COM 2023-2027 prévoyait une stabilité dans les restructurations... »

Mais que s'est-il passé Monsieur le Président pour que vous changiez d'avis aussi rapidement ?

En réalité nous ne sommes pas surpris, Monsieur le Président, car vos prédécesseurs nous avaient déjà habitués à ce type de discours et on vous l'avait indiqué lors de notre réponse à vos propos : suppression récente de la trésorerie Épernay Établissements Hospitaliers à la même période de la dernière vague des opérations de restructurations prévue dans le cadre du NRP et pourtant cette trésorerie n'était pas concernée.

Nous reviendrons plus en détails sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'instance lors des débats en séance.